



ÉLECTIONS
MUNICIPALES
2020

15 & 22 Mars 2020

Sommaire

Échos du conseil
municipal

Éditorial

Infos
municipales

Zoom

Vie
associative

Dernière minute

Cérémonie des vœux de Mme Le Maire

25 janvier 2020 à 11h - Salle Robert de Laplagnolle

Séance du 7 octobre 2019

Le Conseil a refusé :

- à l'unanimité, d'approuver le rapport n°4 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Terres du Lauragais.

Le Conseil a discuté ou été informé :

- des chantiers en cours ;
- de l'organisation du goûter des aînés.

Séance du 4 novembre 2019

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, l'indemnité de conseil allouée au comptable public ;
- à l'unanimité, le changement de comptable du Trésor Public ;
- à l'unanimité, l'indemnité de conseil allouée au nouveau comptable public ;
- à l'unanimité, le rapport d'amélioration de l'éclairage public de la commune suite au diagnostic établi par le SDEHG ;
- à l'unanimité, la demande de subvention d'investissement équipement pour l'ALAE auprès de la CAF.

Le Conseil a refusé :

- à l'unanimité, le rapport CLECT n°5 suite au transfert des compétences « petite enfance » et prise de compétence supplémentaire ;
- à l'unanimité, le rapport CLECT n°6 révision suite au transfert de compétence « enfance » ;
- à l'unanimité, le rapport CLECT n°7 révision libre suite au transfert de compétence « Enfance-Jeunesse ASLH Villefranche de Lauragais » ;
- à l'unanimité, le rapport CLECT n°8 révision concernant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) Coordination pour les 3-12 ans.

Le Conseil a discuté ou été informé :

- du point des chantiers en cours ;
- de la reprise de la voirie des lotissements le Moulin, Saint-Paul et le Pestre ;
- de la réunion concernant le PLU.

Séance du 2 décembre 2019

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, la délibération pour les petits travaux électriques urgents ;
- à l'unanimité, la décision modificative n°12.

Le Conseil a discuté ou été informé :

- du devis, en plus-value, de l'entreprise MALET pour les travaux du réseau pluvial du groupe scolaire ;

- de la vente d'une parcelle au groupe La Cité Jardins ;
- du goûter des aînés.

Séance du 16 décembre 2019

Le Conseil a validé :

- à l'unanimité, la décision modificative n°13 relative au paiement de l'Attribution de Compensation 2019 ;
- à l'unanimité, de signer la convention pour utiliser un cabinet privé pour gérer les demandes d'instruction d'urbanisme ;
- à l'unanimité, la délibération modificative n°14 - Groupe scolaire.

Le Conseil a refusé :

- par 8 voix et 2 abstentions, de signer la convention pour l'utilisation du service mutualisé Autorisation des Droits du Sol de Terres de Lauragais ;

Le Conseil a discuté ou été informé :

- de l'élaboration du bulletin municipal de janvier 2020 ;
- du goûter des aînés ;
- des vœux de Mme Le Maire.



MAIRIE

Tel : 05 62 18 86 50

Fax : 05 62 18 86 51

mairie.stbernard@wanadoo.fr

www.bourg-saint-bernard.fr

Ouverture au public

- LUNDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MARDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- MERCREDI Fermé au public
- JEUDI de 8h à 12h et de 14h à 18h
- VENDREDI de 8h à 12h et de 14h à 17h

Directrice de la publication

A. ORIOL

Comité de rédaction

E. CESSÉS - Ch. LAHOZ - S. LE JOLY - D. PARKER

G. PINEL - M.C. PINEL - J.P. RIBAUT - P. ZENATTI

Tiré à 400 exemplaires imprimés par nos soins



Chères et Chers Concitoyens !

Le Conseil municipal et moi-même avons le plaisir de vous souhaiter à tous, une merveilleuse année 2020 dans notre commune. Ces traditionnels vœux exprimés dans le bulletin municipal sont l'occasion de vous présenter un bilan sommaire de l'année passée.

Tout d'abord nous avons œuvré à la réhabilitation et à la construction du groupe scolaire qui devrait se terminer à la rentrée 2020. Vous avez déjà pu apercevoir le dernier bâtiment en construction qui regroupera les salles de classes. Les premiers travaux ont consisté à réaménager la salle de psychomotricité, à agrandir la cantine où les enfants pourront apprécier le self-service à la prochaine rentrée scolaire.

Concernant les deux anciennes salles de classe, elles seront destinées à la bibliothèque et au centre de loisirs. Vous mesurez donc l'importance de l'effort financier, consacré à ces travaux. Bien sûr nous avons été soutenus financièrement par le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la CAF et l'État. Le montant de ces aides vous sera communiqué dans quelques mois. Tout ce qui touche l'éducation des enfants est l'affaire de tous et nul n'a le droit de ne pas se sentir concerné, car il s'agit bien de construire l'avenir.

Il a été programmé pour l'année 2019, les travaux d'urbanisation du chemin du Moulin. Il s'agit de relier le lotissement « Le Moulin » au bourg par la mise en place d'un trottoir pour sécuriser le trajet des écoliers. Ces travaux devraient démarrer dans quelques jours. Le talus jouxtant la station d'épuration a subi des dégradations depuis 2013. Après une procédure au tribunal envers l'entreprise qui a réalisé les travaux, la commune a été dédommée. Un assistant à maîtrise d'ouvrage a été choisi. Les démarches administratives ont démarré, les travaux vont être entrepris. Des travaux d'entretien et de nettoyage ont pu également être réalisés au niveau de la toiture de la salle des fêtes et de l'église.

Enfin cet édito 2020 est aussi l'occasion de vous annoncer que j'ai décidé de ranger mon écharpe de maire. C'est une page qui va se tourner au mois de mars 2020. Après 37 ans de mandat municipal -18 ans adjointe aux affaires sociales et 19 ans en tant que maire-, je vais laisser ma place.

L'évolution du "métier" de maire, que j'ai pu constater au fil des décennies, exige du sang neuf et des épaules robustes pour supporter toutes les responsabilités qui incombent au premier magistrat de la commune. Ce temps passé à la tête de la commune de Bourg Saint Bernard où je suis née, je ne le regrette pas ; mais il touche aujourd'hui à sa fin avec son lot de joies et de plaisirs mais aussi de peines et de tracas.

L'intérêt principal du "métier" de maire, c'est qu'on est en prise directe avec la réalité locale au quotidien et qu'on voit appliquer sur le terrain et sans intermédiaire les décisions prises au cours du conseil municipal. Ainsi j'ai pu constater avec fierté que notre petite commune « où il fait bon vivre » a su évoluer, se développer. C'est également un endroit où souffle un vent de dynamisme, de l'équipe municipale, de nos commerces, de nos associations. A l'heure des bilans et du départ, je reste cependant sereine et fort confiante, car notre commune n'est pas endettée et a su se doter d'infrastructures solides. Notre budget reste équilibré. Nous avons su réduire progressivement nos dépenses de fonctionnement. Je rappelle que durant ces trois mandats avec les différentes équipes en place, nous avons pu réaliser plusieurs gros chantiers : la réfection de place Sers, l'aménagement de la Grand' Rue, l'urbanisation chemin du Clos et la mise aux normes « accessibilité » des bâtiments communaux, la réhabilitation et construction du groupe scolaire ... Si la charge de maire est fatigante, elle est tout aussi passionnante. C'est en tout cas ce que je voulais vous dire avant mon départ.

Chères et chers Concitoyens, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Andrée Oriol

La laïcité vue par les enfants !

Pour la 3^{ème} année consécutive, toutes les structures du réseau LE&C Grand Sud se mobilisent pour promouvoir, en actes, le principe essentiel de laïcité - pilier de notre République, le faire vivre tout au long de l'année et le mettre tout particulièrement en lumière lors d'une semaine qui est l'occasion de valoriser cet engagement quotidien et le dynamisme de notre réseau.

Cette année, le thème mis à l'honneur est celui de la Liberté de conscience, d'expression, enjeu majeur de démocratie (défi « Citoyenneté » de LE&C INNOV'ACTION#dans une période d'élection) à travers le slogan «Ma liberté, ta liberté, liberté.. ! »

L'équipe d'animation et les enfants ont montré leur engagement pour encourager la liberté et l'émancipation pour tous !



- Création d'un Logo sur la Laïcité avec les enfants de 8 à 11 ans
- Concours de dessin « la paix dans le monde » avec les enfants de 3 à 7 ans.

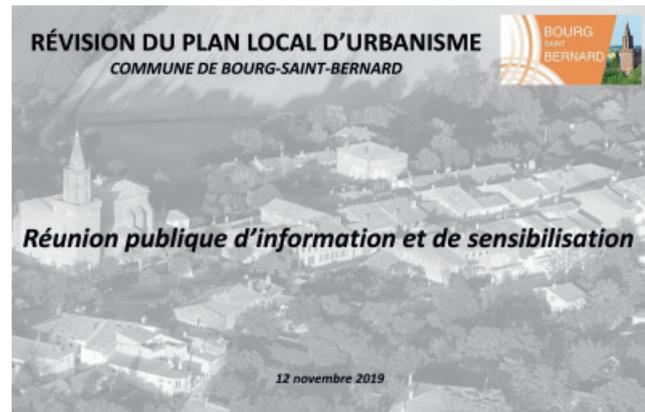
Révision du Plan Local d'Urbanisme



Le 12 novembre dernier, une trentaine d'habitants ont assisté à la salle des fêtes à la réunion publique présentant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le bureau d'étude RUA a détaillé la procédure de révision avec pédagogie. Une série d'échanges avec Anne Ruffat et Valentine Zerbib a clos cette séance.

Le document de présentation est téléchargeable sur le site internet www.bourg-saint-bernard.fr.



Un goûter des aînés réussi !

Le goûter des aînés a eu lieu le 14 décembre 2019. Ce moment convivial a permis à plusieurs aînés de se rencontrer pour discuter, échanger, danser et chanter...

En effet, cette année un chanteur a permis de se mouvoir à travers des rythmes forts agréables et sur des airs populaires. Un après midi fort apprécié par les participants !



A compter du 1er janvier...

► fin des missions du SPANC

Compétente en matière d'assainissement non collectif sur 27 communes de son secteur nord, la Communauté de communes des Terres du Lauragais a délégué la gestion de ce service au 31 décembre 2019 au syndicat mixte Réseau 31. Votre agence de proximité est située à Maureville.



Réseau31 | Centre d'exploitation Montagne-Noire
Site de Maureville
téléphone : 05 62 18 62 62
www.reseau31.fr

► augmentation des tarifs du TAD Caraman

Ce transport à la demande (TAD) permet de se rendre le jeudi matin sur le marché de plein vent de Caraman.

Attention nouveau tarif au 1er janvier 2020 : **2 euros par trajet soit 4 euros aller/retour par personne**. Il faut contacter la veille du déplacement la société Grand Sud Navette au 06.84.52.82.26

Du nouveau du côté de la code de la route

Le décret du 23 octobre 2019 qui introduit ces véhicules dans le code de la route définit leurs caractéristiques techniques et leur usage sur la voie publique.

Rentrent dans cette définition tous les véhicules conçus et construits pour le déplacement d'une seule personne et ne mesurant pas plus de 0,90 m de large (y compris avec les structures amovibles) et dépourvus de tout aménagement destiné au transport de marchandises. Ils sont équipés d'un moteur non thermique ou d'une assistance non thermique et leur vitesse maximale se situe entre 6 km/h et 25 km/h. Ils peuvent comporter une selle et des accessoires, comme un panier ou une sacoche de petite taille.

A compter du 1er juillet 2020, ils devront être équipés :

- D'un système de freinage et d'un avertisseur sonore
- De feux de position avant et arrière
- De dispositifs rétro-réfléchissant

Ces engins sont interdits de circulation sur les trottoirs et doivent circuler sur la chaussée, sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'elles existent. En cas de non-respect du code de la route, les amendes vont de 35 à 1 500 euros.

Les utilisateurs d'EPD non motorisés comme les trottinettes, les skateboards ou les rollers peuvent circuler sur les trottoirs et sur tout espace autorisé aux piétons à condition de respecter la vitesse du pas.

Il est à noter que les engins exclusivement destinés aux personnes à mobilité réduite sont exclus de cette réglementation



Les élections municipales 2020 ...

Les prochaines élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour**. Le second tour des élections, si besoin, aura lieu le **dimanche 22 mars 2020**. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.

Inscription sur les listes électorales

La mise en place du répertoire électoral unique depuis 2019 a représenté une véritable évolution dans la gestion des listes électorales, mais également dans les démarches des électeurs. Aujourd'hui, vous pouvez notamment vérifier votre situation électorale et vous inscrire sur les listes électorales en ligne jusqu'au **vendredi 7 février 2020**.

► Pour vérifier votre situation électorale

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

► Pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne

(via un compte [service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou France Connect)

www.service-public.fr/compte/se-connecter

Conditions de vote

Pour pouvoir voter, un électeur

- doit avoir au moins 18 ans,
- être de nationalité française ou avoir la nationalité d'un pays membre de l'Union européenne,
- être inscrit sur les listes électorales et jouir de ses droits civils ou politiques.

Vote des étrangers

Les étrangers citoyens de l'Union européenne (UE) qui résident en France peuvent ainsi voter aux municipales dès lors qu'ils sont inscrits sur la liste électorale complémentaire de la commune. En revanche, les étrangers originaires d'un pays non-membre de l'UE ne peuvent pas voter aux élections municipales.

Vote par procuration

Un électeur absent ou empêché peut choisir un autre électeur pour accomplir à sa place les opérations de vote.

► Le « **mandant** » est la personne qui ne pourra pas aller voter

► Le « **mandataire** » est l'électeur qui vote à sa place.

Le mandant et le mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales de la même commune.

Etablir une procuration est une **démarche gratuite** et à faire exclusivement dans une gendarmerie.

Le vote est l'acte de citoyenneté par excellence, c'est le moyen de faire fonctionner la démocratie et par conséquent de protéger nos libertés. Une démocratie ne peut vivre que si les citoyens s'approprient le processus politique, à commencer par les élections, comme une responsabilité, comme un devoir.

Mais c'est aussi un droit qui a été acquis par nos aïeux, parfois au prix de leur vie. S'ils étaient encore là, ils ne comprendraient pas pourquoi aujourd'hui autant d'électeurs s'abstiennent de faire usage de ce droit. Ne pas voter, c'est leur dire qu'ils se sont battus pour rien !

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du maire ?

EXÉCUTIF DE LA COMMUNE	AGENT DE L'ÉTAT
<p>MAIRE</p> <p>Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal</p> <p>Il est le chef de l'administration communale</p> <p>Il est chargé des pouvoirs de police</p> <p>Il prend des arrêtés municipaux</p> <p>Il représente la commune en justice</p>	<p>Il est officier de l'état civil</p> <p>Il est officier de police judiciaire</p> <p>Il organise les élections (bureaux de vote, etc.)</p> <p>Il statue sur les demandes d'inscription sur les listes électorales</p> <p>Il est chargé du recensement citoyen</p> <p>Il organise les cérémonies patriotiques dans sa commune</p>

...mode d'emploi

Un nouveau mode de scrutin, celui du scrutin de liste

Nouveauté pour les électeurs bourguignons en mars prochain, le scrutin de liste s'applique désormais. La population de la commune a en effet dépassé le seuil des 1 000 habitants.

Depuis la loi du 17 mai 2013, le scrutin de liste, jusqu'alors réservé aux communes de 3 500 habitants et plus, concerne également les communes de plus de 1 000 habitants. Le scrutin est **proportionnel, de liste, à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête** (art. L260 s. du Code électoral). Les listes doivent être complètes, sans modification de l'ordre de présentation.

Les listes doivent être composées d'**autant de femmes que d'hommes**, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement. A Bourg Saint Bernard, chaque liste comprendra **15 candidats avec une tête de liste**.

Au **premier tour**, la liste qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés reçoit un nombre de sièges égal à la moitié des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, en fonction du nombre de suffrage obtenus.

Lors de l'éventuel second tour, **seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir**.

Election des conseillers communautaires

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, les conseillers sont élus au suffrage direct à la fois pour un mandat de conseiller municipal et pour un mandat de conseiller communautaire mais ils figurent sur deux listes distinctes sur le même bulletin.

Sur un seul et même bulletin de vote doivent figurer la liste des candidats au conseil Municipal et celle des candidats au conseil communautaire. Pour la représentation de Bourg Saint Bernard au sein des instances de la communauté de communes des Terres du Lauragais, il faudra élire **1 conseiller et 1 suppléant**.

Pour résumer ...

Les conseillers communautaires sont élus en même temps que les conseillers municipaux. Les deux listes figurent sur le même bulletin de vote, les électeurs ne voteront qu'une seule fois.

MODELE DE BULLETIN DE VOTE

Liste des candidats
au conseil municipal

Liste des candidats
au conseil communautaire

Titre de la liste

Candidat 1

Candidat x

Candidat 2

Candidat x

Candidat 3

Candidat 4

Candidat 5

Candidat 6

Candidat 7

Candidat 8

Candidat 9

Candidat 10

Candidat 11

Candidat 12

Candidat 13

Candidat 14

Candidat 15

Validité du vote

Une seule liste par enveloppe sans aucune rature ou modification sinon le bulletin de vote est nul.

Munissez-vous de votre carte d'identité et de votre carte d'électeur !

Chasse

La saison de chasse 2019-2020 se termine fin février, durant cette période l'activité sera consacrée à l'organisation de battues (gros gibiers et nuisibles), toujours signalées pour garantir votre sécurité. Les membres du bureau de la chasse vous adressent leurs vœux les meilleurs pour cette nouvelle année.

Sophrologie

La sophrologie propose des exercices pour améliorer la qualité du sommeil et pour retrouver une bonne vitalité.

Pour les personnes qui éprouvent des difficultés pour s'endormir, qui ont des réveils nocturnes, qui ont des réveils précoces ou qui se sentent fatiguées au réveil, je propose une série de 5 séances.

Seront abordés :

- Les différents cycles du sommeil
- Les causes d'un sommeil non récupérateur
- Repérer son propre rythme, ses propres difficultés (endormissement, réveils successifs, esprit pas tranquille...)

Pour y remédier, nous pratiquerons des exercices :

- De respiration
- De détente des tensions corporelles
- D'apaisement du mental
- De libération du négatif
- Du renforcement de la confiance en soi et du positif

Les exercices sont simples et efficaces.

Vous pouvez les enregistrer pour pratiquer à la maison et ainsi, bénéficier de plus de résultats.

Les cours ont lieu à la salle des fêtes de Bourg Saint Bernard

Les jeudis de 18h30 à 20h : 9, 16, 23, 30 janvier et le 6 février 2020

Tarif : 60 euros les 5 séances

Contact : **Marie Françoise BAUDIN**

Sophrologue Caycédiennne

Tél : 06 27 47 44 25

Site : <http://sophrologie-lauragais.fr>

Foyer rural

Toute l'équipe du Foyer Rural vous souhaite une très bonne année 2020 ! 2019 a vu naître deux nouvelles activités :

-Le **cinéma** dans la Salle des Fêtes de la Grand rue, avec déjà 9 films programmés, dans une ambiance "cococon", grâce aux coussins que chacun apporte, pour une assise plus confortable et personnalisée !

Les films en février 2020 !

🕒 Samedi 22 février - 16h

Les Incognitos 2

🕒 Samedi 22 février - 21h

Les Misérables

🕒 Dimanche 23 février - 17h

Le meilleur reste à venir

-Les **causeries du dimanche**, le **premier dimanche de chaque mois, de 10 h à 12 h**. Moment de rencontre conviviale dans la salle des fêtes ou sur la place des Marronniers, les jours de grand beau temps.

Au programme : tout ce que nous aborderons d'abord pour faire grandir notre participation à la compréhension, à l'argumentation et à la réalisation d'initiatives, pour le bien vivre en commun dans notre village : mobilité, vers le zéro déchet, zéro phyto, alimentation durable, et bien d'autres questions et solutions à mettre en place.

Venez partager vos idées, vos expériences, vos questionnements et suivre les initiatives en cours.

Nous vous rappelons un évènement particulier:

Troc des plantes, le 22 mars 2020 sur la place des Marronniers !

Programme détaillé page 12 !

L'AVAT

L'AVAT vous souhaite une belle et heureuse année 2020 ! Et que la belle saison revienne vite... si vous êtes curieux et souhaitez voir de plus près les oiseaux blancs qui survolent la commune, n'hésitez pas à nous contacter ou venir nous voir pendant nos horaires d'ouverture, à l'occasion d'une promenade en famille par exemple (nous avons des tables de pique-nique), nous vous accueillerons avec plaisir ! Par ailleurs, le club propose des vols d'initiation et des stages pour découvrir le monde du vol en planeur, et avoir l'occasion de survoler le village ou votre maison.

Parmi les actualités du club, nous avons eu un mois de décembre particulièrement humide, avec le Girou qui est joyeusement sorti de son lit, en raison des fortes précipitations et un sol déjà saturé en eau. Comme en 2014, les chambres ont été inondées. Le club remercie tout particulièrement les bénévoles qui sont intervenus le week-end pour tout nettoyer et sécher ! Le Girou a heureusement depuis repris sa place, bien qu'à l'origine, avant l'implantation de l'aérodrome, il serpentait au beau milieu de la piste d'aujourd'hui, matérialisant la frontière avec le département du Tarn. Les installations électriques pour le treuil doivent encore être inspectées et éventuellement remplacées, un coffret de raccordement ayant été complètement immergé.

Le mois de janvier, c'est également le moment où tous les membres du club sont conviés à **l'Assemblée Générale de l'AVAT qui aura lieu le samedi 25 janvier à 16h**, pour faire le bilan de l'année 2019, et se projeter pour l'année 2020. Les inscriptions pour la nouvelle saison sont ouvertes.

Enfin, un peu de chaleur et de soleil, Amélie Audier, adhérente et instructrice bénévole à l'AVAT, s'est envolée pour l'Australie, en tant que membre de l'équipe nationale pour représenter la France au championnat mondial féminin. Nous pensons tout particulièrement à elle en ce moment, et nous lui souhaitons tous nos vœux de réussite dans ce championnat qui se déroule du 3 janvier au 18 janvier.

Horaires et contacts du club :

AVAT
 Aérodrome de Bourg St Bernard
 Téléphone : 05 61 83 77 72
 Email : contact@avat.fr
 Horaires du secrétariat : de 9h à 12h30 puis de 13h30 à 17h le lundi, mardi, jeudi et vendredi

Vous pouvez également nous suivre sur Facebook et Instagram.



Inondations aux abords du Girou vues du ciel du mois de décembre 2019.

Lauragais Football Club



Les activités du club ont repris depuis septembre avec beaucoup d'entrain et un nombre de licenciés (350 à ce jour) stable.

Le club couvre toutes les catégories de joueurs, école de foot à partir de 5 ans, les équipes de jeunes footballeurs, les 3 équipes séniors et les vétérans. Pour les séniors, les résultats sont satisfaisants, les équipes de jeunes sont toutes en haut de classement tandis que pour les équipes des petites catégories, place à la formation avant tout esprit de compétition.

Les dirigeants se sont concentrés sur le calendrier publicitaire du club qui a encore été une grande réussite grâce aux commerçants de notre zone géographique. Le loto de fin d'année a connu un vif succès comme les années précédentes. La traditionnelle galette de l'école de foot est prévue le 18 janvier.

Ensuite, place au tournoi de jeunes les **2 et 3 mai 2020** sur les terrains municipaux de Lanta. L'an passé, plus de 800 jeunes footballeurs nous avaient régalez.

Malgré toutes ces bonnes nouvelles, le club connaît un très gros souci d'installation sportive. L'école de foot ne peut plus utiliser le gymnase de Bourg Saint Bernard (pas de créneau le mercredi) ni le terrain en herbe du centre du village. Le terrain Alain Boyer ne peut pas être utilisé en soirée (pas d'éclairage ni de vestiaires).

Les terrains de Lanta et Sainte Foy d'Aigrefeuille sont très peu disponibles en cas de pluie et des catégories entières doivent annuler leurs entraînements. Les hivers pluvieux se succèdent et le problème s'aggrave d'année en année ce qui nous freine au niveau effectif alors que nous avons un encadrement technique qualitatif et quantitatif.

Le besoin d'un terrain synthétique est pour nous obligatoire et sur un délai très court. La survie du club est en jeu. Nous ne pouvons plus lutter avec nos adversaires qui en sont tous pourvus. L'encadrement technique se lasse ...

Les conseils municipaux de notre zone géographique, dès leur mise en place, auront notre sort entre leurs mains. Si le sport collectif n'est pas une priorité, ils en porteront la responsabilité.

Bonne année 2020 !

Cie Les Mille Bras

La Cie de marionnettes Les Mille Bras propose des spectacles pour les villages, les anniversaires.

Contact : **06 77 42 35 41**

<http://marionnettes-lesmillebras.fr>



Pétanque

La saison 2019 de la « PETANQUE BOURG SAINT BERNARD » s'est terminée par l'Assemblée Générale le 07 décembre .

Le Conseil d'Administration pour la saison 2020, reste inchangé : Madame ARTES Françoise, Monsieur ALIBERT Yvan, Monsieur AVERSAING Joël, Monsieur BERGOGNE Jacques, Monsieur BOUCHY Patrick, Monsieur CESSSES Gilles, Monsieur CROUX Michel, Monsieur FONTEZ Christian, Monsieur GAZEL Rémi, Monsieur GASPARIINI Alain, Monsieur LATCHER Jean Claude, Monsieur PAPAIX Jean – Marc, Madame PEREZ Sylvie, Madame TEULE Isabelle, Madame VIALAN Monique

A l'aube de la saison 2020, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'animation de notre club pendant la saison 2019 :

- les municipalités de Bourg Saint Bernard et de Saussens pour leur implication dans les activités de notre Club,
- les sponsors pour leur soutien financier,
- la famille JAM pour le prêt du hangar qui nous sert de boulodrome,
- les membres du Conseil d'Administration pour leurs implications dans l'animation de notre club plus particulièrement :

. notre Secrétaire Madame TEULE Isabelle pour son travail administratif en relation avec les joueurs et le Comité départemental qui n'est pas toujours facile,

. notre Trésorier Monsieur FONTEZ Christian qui gère nos finances et qui de plus s'occupe en tant qu'initiateur Pétanque des jeunes à l'école de Pétanque d' Auriac sur Vendinelle (si des jeunes sont intéressés par notre sport vous pouvez nous contacter)

. et Monsieur CESSSES Gilles qui anime les activités du mercredi.

Les joueurs qui ont porté haut nos couleurs dans les différents concours.

Tout le bureau de la PETANQUE BOURG SAINT BERNARD se joint à moi pour vous souhaiter les meilleurs vœux pour 2020.

Club de tennis

La saison 2019-2020 est déjà un succès, car depuis la rentrée nous avons retrouvé le nombre record d'adhérents de la saison 2015-2016.

La fin de la saison sera très riche d'activités. Après la première rencontre gagnée des 8/9/10 ans, ce sera au tour des 13/14 ans puis des seniors messieurs de jouer en équipe. N'hésitez pas à passer au bord du terrain pour encourager nos joueurs.

Ensuite, ce sera le moment du début du tournoi interne adultes puis enfants (réservé aux adhérents du club).

Enfin, après le succès de la fête de Noël, les cloches de Pâques s'arrêteront très certainement proches de vos courts préférés !!!

La fin de la saison correspond aussi à la fin de l'olympiade pendant laquelle nous avons travaillé pour retrouver le club dynamique voir bouillonnant de l'époque de Marie Lise et Julien. L'arrivée de Jean Marc a été un moteur essentiel et nous espérons tous que cela continuera.

Néanmoins, la roue tourne pour le bureau du club et, en fin de saison, nous organiserons une assemblée générale extraordinaire pour renouveler les cadres du club. Toutes les personnes passionnées par notre sport et motivées pour participer à la vie du club sont les bienvenues pour passer cette transition.

Quoi qu'il en soit, en ce début d'année, le tennis club du Bourg Saint Bernard vous souhaite à nouveau tous ses meilleurs vœux pour l'année 2020.

Pour toutes questions ou demandes complémentaires, n'hésitez pas à contacter Jean Marc ou le Club. Nous serons heureux de vous renseigner et de partager avec vous notre passion pour le tennis !

Contacts :

Jean Marc Mottin : 06 09 61 87 77 jm.mottin@gmail.com

Richard Clergereaux (Président du Club) tennisbsb@outlook.fr

Troc des plantes



RENDEZ-VOUS du PRINTEMPS 2020
Matinée TROC des PLANTES

Comme l'année dernière, pour les amis des jardins et des plantes un moment d'échange et de convivialité est organisé à Bourg Saint Bernard le dimanche 22 mars 2020 à partir de 10h sur la place des marronniers.

Plantes, boutures, graines seront les bienvenues lors de cette matinée pour un échange amical. Un pique-nique pourra s'organiser si le temps le permet.

Pour avoir matière à échanger et dès aujourd'hui :

- Prévoyez vos boutures
- Ramassez vos graines
- Faites la liste de ce que vous pouvez offrir

Venez nombreux avec votre brouette, vos idées, vos astuces et tout ce qui concerne le jardinage et vous pourrez repartir avec des nouveautés pour votre jardin

Pour toute information complémentaire: Foyer rural BSB : foyer.rural.bsb@gmail.com

PCAET quézako ?



Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est une démarche réglementaire, obligatoire pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants. Il est avant tout un outil au service des territoires dans un objectif double : celui de **l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique**. Il permet aux territoires de s'interroger sur l'avenir tout en s'insérant dans des décisions nationales et internationales, en témoigne l'Accord de Paris ratifié le 22 avril 2016 suite à la COP21 tenue en France.

Le PETR du Pays Lauragais s'est vu confier l'élaboration de ce plan par les quatre intercommunalités qui le compose dont Terres du Lauragais. Ce plan vise pour la période 2020-2026 à limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et à réduire la vulnérabilité du territoire face au changement climatique.

Vous pouvez retrouver le **diagnostic**, la **stratégie** et le **programme d'actions** sur le site www.payslauragais.com/actualites/consultation-publique-pcaet

AGENDA



janvier 2020

25 janvier - Voeux de Mme Le Maire
25 janvier - AG AVAT

février 2020

07 février - Date limite inscription sur liste électorale

22 février - cinéma

Les Incognitos 2 - 16h
Les Misérables - 21h

23 février - cinéma

Le meilleur reste à venir -17h

mars 2020

15 et 22 mars - élections municipales
22 mars - Troc des plantes

CARNET

Naissances

Angela HAGE VÉRITÉ, née le 20 septembre 2019
Arthur MAVEL, né le 24 septembre 2019
Samuel MASSINES, né le 15 novembre 2019
Mila DA COSTA SIEURAC, née le 30 décembre 2019

Décès

Mme Augustine ESPITALIER née LAFFON, décédée le 29 mai 2019 (**rectificatif**)
M. Christian CHABBERT, décédé le 10 novembre 2019
Mme Lucienne PAPAÏX née COUPAUD, décédée le 12 novembre 2019
M. Gérard MESSONNIER, décédé le 6 décembre 2019
Mme Paule CAZENEUVE née POUCHAYRET, décédée le 16 décembre 2019
M. Jean BOURREL, décédé le 12 janvier 2020